



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

## AVIS AU PUBLIC

**Projet d'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du parc d'activités des Châtelets, sur les communes de Ploufragan et Tréguieux, par Saint-Brieuc agglomération.**

Enquête publique unique : parcellaire, préalable à une déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des PLU de Tréguieux et Ploufragan, et relative à la loi sur l'eau.

Arrêté préfectoral du **19 DEC. 2014**

En application du code de l'environnement, le projet d'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du parc d'activités des Châtelets, sur les communes de Ploufragan et Tréguieux, par Saint-Brieuc agglomération, fera l'objet, du 09 février 2015 au 12 mars 2015 inclus, d'une enquête publique unique regroupant les enquêtes suivantes : parcellaire, préalable à une déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des PLU de Tréguieux et Ploufragan, et relative à la loi sur l'eau.

La présidente du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Maurice LANDEL, officier de marine, en retraite, comme commissaire enquêteur titulaire, et M. Raymond LE GOFF, directeur général de la communauté de communes de Guingamp, en retraite, comme suppléant.

L'enquête se tiendra du **09 février 2015 au 12 mars 2015 inclus**, soit une durée d'enquête de 32 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site internet suivant : [www.saintbrieuc-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-agglo.fr) ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

- mairie de TREGUEUX (siège de l'enquête publique), (Hôtel de ville de Tréguieux- 1, rue de la République - 22950 – Tréguieux), du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- mairie de PLOUFRAGAN (22 rue de la mairie – 22440 – Ploufragan), du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux mairies de Ploufragan et Tréguieux, ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Tréguieux, à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Tréguieux- 1, rue de la République - 22950 – Tréguieux - ou bien les adresser par courriel à son attention, à l'adresse suivante : [mairie@ville-tregueux.fr](mailto:mairie@ville-tregueux.fr)

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux et horaires suivants :

- **lundi 9 février : mairie de Tréguieux, de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 20 février : mairie de Ploufragan, de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 5 mars : mairie de Ploufragan, de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 12 mars : mairie de Tréguieux, de 14h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement des enquêtes et donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dans un délai d'un mois suivant la clôture des enquêtes.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies de Ploufragan et Tréguieux, et au siège de Saint-Brieuc agglomération pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

L'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la déclaration d'utilité publique, l'arrêté de cessibilité ou leur refus seront prononcés par le préfet des Côtes d'Armor. La DUP emportera la mise en compatibilité des PLU de Tréguieux et Ploufragan.

Le dossier comprend une étude d'impact et deux avis de l'autorité environnementale qui peuvent être consultées aux mairies de Ploufragan, Tréguieux, ou au siège de Saint-Brieuc agglomération (3, place de la résistance – 22044 – Saint-Brieuc).

Des informations concernant l'opération peuvent être demandées auprès de M. Le Rigoleur, responsable du projet à Saint-Brieuc agglomération (tel 02-96-77-20-00).

Dans le mois suivant la publication de cet avis, les personnes intéressées autres que les propriétaires, les usufruitiers, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître auprès de Saint-Brieuc agglomération, 3 place de la résistance, BP 4403 - 22044 SAINT BRIEUC CEDEX 2, autorité expropriante, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité (art. R 13.15 du code de l'expropriation).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

## RAPPEL D'AVIS AU PUBLIC

Projet d'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du parc d'activités des Châtelets, sur les communes de Ploufragan et Tréguieux, par Saint-Brieuc agglomération.

Enquête publique unique : parcellaire, préalable à une déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des PLU de Tréguieux et Ploufragan, et relative à la loi sur l'eau.

Arrêté préfectoral du **19 DEC. 2014**

En application du code de l'environnement, le projet d'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du parc d'activités des Châtelets, sur les communes de Ploufragan et Tréguieux, par Saint-Brieuc agglomération, fait l'objet, du 09 février 2015 au 12 mars 2015 inclus, d'une enquête publique unique regroupant les enquêtes suivantes : parcellaire, préalable à une déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité des PLU de Tréguieux et Ploufragan, et relative à la loi sur l'eau.

La présidente du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Maurice LANDEL, officier de marine, en retraite, comme commissaire enquêteur titulaire, et M. Raymond LE GOFF, directeur général de la communauté de communes de Guingamp, en retraite, comme suppléant.

L'enquête se tient du 09 février 2015 au 12 mars 2015 inclus, soit une durée d'enquête de 32 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra prendre connaissance des dossiers, sur le site internet suivant : [www.saintbrieuc-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-agglo.fr) ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

- mairie de TREGUEUX (siège de l'enquête publique), (Hôtel de ville de Tréguieux- 1, rue de la République - 22950 – Tréguieux), du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- mairie de PLOUFRAGAN (22 rue de la mairie – 22440 – Ploufragan), du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux mairies de Ploufragan et Tréguieux, ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Tréguieux, à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Tréguieux- 1, rue de la République - 22950 – Tréguieux - ou bien les adresser par courriel à son attention, à l'adresse suivante : [mairie@ville-tregueux.fr](mailto:mairie@ville-tregueux.fr)

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux et horaires suivants :

- **lundi 9 février : mairie de Tréguieux, de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 20 février : mairie de Ploufragan, de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 5 mars : mairie de Ploufragan, de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 12 mars : mairie de Tréguieux, de 14h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement des enquêtes et donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dans un délai d'un mois suivant la clôture des enquêtes.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée aux mairies de Ploufragan et Trégueux, et au siège de Saint-Brieuc agglomération pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

L'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la déclaration d'utilité publique, l'arrêté de cessibilité ou leur refus seront prononcés par le préfet des Côtes d'Armor. La DUP emportera la mise en compatibilité des PLU de Trégueux et Ploufragan.

Le dossier comprend une étude d'impact et deux avis de l'autorité environnementale qui peuvent être consultées aux maires de Ploufragan, Trégueux, ou au siège de Saint-Brieuc agglomération (3, place de la résistance - 22044 - Saint-Brieuc).

Des informations concernant l'opération peuvent être demandées auprès de M. Le Rigoleur, responsable du projet à Saint-Brieuc agglomération (tel 02-96-77-20-00).

Dans le mois suivant la publication de cet avis, les personnes intéressées autres que les propriétaires, les usufruitiers, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître auprès de Saint-Brieuc agglomération, 3 place de la résistance, BP 4403 - 22044 SAINT BRIEUC CEDEX 2, autorité expropriante, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité (art. R 13.15 du code de l'expropriation).